



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

AVIS PUBLIC
AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 460 D REMPLAÇANT
LE RÈGLEMENT 460 C CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 460 D remplaçant le règlement 460 C concernant la sécurité, la paix et l'ordre a été adopté lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2025.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le 30 septembre 2025.

Donné à Saint-Clet, ce 22^e jour du mois de septembre 2025.

Nathalie Pharand
Directrice générale et greffière-trésorière